

**Société de Prévoyance Mutualiste du Personnel de la Banque de France**  
(Registre national des mutuelles n° 391 396 397)

**Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 22 Mars 2018**

Le 22 mars 2018, à 9h15, le Conseil d'administration de la Société de Prévoyance Mutualiste s'est réuni au 9 rue Colonel Driant 75001 Paris, salle de réunion n°1, dans les bureaux de la Banque de France.

**Administrateurs (trices) présents (tes) :**

Mesdames : BETHUEL DELEBECQ DOURNEAU

Messieurs : BONNETE CHAUMEIL COLLART COULOT-BRETTE EUGENE LO IACONO

**Administrateurs (trices) excusés (ées) :**

Mesdames : GEORGES HEBREARD ROCHER ROYER-MASOTTI

Messieurs : ALLARD CHEVALIER FERAUD LANDAIS ZIMMERMANN

**Administrateurs (trices) ayant donné mandat :**

M. CHEVALIER à M. BONNETE

M. FERAUD à M. LO IACONO

Mme GEORGES à Mme DELEBECQ

Mme HEBREARD à M. COLLART

M. LANDAIS à M. EUGENE

9 administrateurs (trices) sont présents, détenant au total 14 voix sur 18.

Le quorum nécessaire à la validité des opérations (articles 23 et 32 des statuts) est atteint.

**Sont également présents :**

M.M. BRENDDEL et LEMAITRE du Cabinet d'expertise-comptable « In Extenso Deloitte »

Mme AUDEVARD, Commissaire aux comptes

Mmes EL OUALI et LE STIR, secrétaires de la SPM

**Sont également excusés :**

M. GUILLARD, du Comité d'audit de la SPM

M. HARDILLIER, représentant le Comité Central d'Entreprise de la Banque de France

M. LO IACONO, Président, déclare la séance ouverte.

Le Président souhaite en préambule que chaque participant se présente. Deux informations importantes ressortent de l'issue de ce rapide tour de table :

- Mme AUDEVARD indique qu'elle a contrôlé les comptes 2017 de la SPM, en sa qualité de sous-traitante de la société de commissariat aux comptes « Auditeurs Associés » détenue par M. MATOU. Le mandat de M. MATOU s'achève et ne peut être légalement renouvelé. C'est pourquoi Mme AUDEVARD fait savoir qu'elle postule pour un mandat de 6 exercices comptables à partir de 2018, au nom du groupe « ALBOUY ».
- Depuis de nombreuses années, Mme HAMEL, du Cabinet In Extenso, a été responsable de l'examen des comptes de la SPM. M. LEMAITRE annonce que Mme HAMEL vient de faire valoir ses droits à la retraite et qu'il la remplace désormais dans ses fonctions.

## 1- Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil du 19 octobre 2017

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.

## 2- Comptes 2017

### 2-1 Présentation par In Extenso Deloitte

M. Sylvain BRENDEL, du cabinet comptable In Extenso Deloitte, commente les principaux indicateurs des comptes 2017.

- Activité de production/prestations
  - Les cotisations ont augmenté de 4,5%, malgré une baisse du nombre d'adhérents.  
M. LO IACONO explique que l'assemblée générale avait décidé en juin 2016 une hausse de la cotisation, appliquée en 2017.
  - Les prestations-décès ont progressé de 3,2%.
  - Ce qui a généré un différentiel négatif de 191 350 euros.
- Evolution des adhérents-sinistres
  - Le nombre des adhérents est passé de 16435 en 2016 à 15992 en 2017 (- 443 adhérents)
  - Le nombre de décès s'est accru de 31 (405 en 2017, 374 en 2016)
- Autres ressources associatives
  - La subvention versée par la Banque de France poursuit sa baisse (427 516 euros soit - 2,5%)
- Charges de fonctionnement
  - Elles atteignent 248 297 euros, soit une hausse de 14,5% (+ 31 450 euros), qui s'explique pour l'essentiel par un rappel BDF de 24 000 euros au titre de l'exercice 2016 et les honoraires d'une étude actuarielle commandée par la SPM.  
M. BRENDEL précise que cela ne se reproduira pas pour 2017, car In Extenso a retardé l'arrêté des comptes pour intégrer l'ensemble des frais de fonctionnement de l'exercice.
- Impôts et taxes
  - La diminution de 30,3% constatée par rapport à 2016 provient de deux baisses : la taxe sur les salaires et les frais de formation.
- Charges de personnel
  - Les salaires bruts ont progressé de 2,9%.
  - Le taux de charges sociales atteint désormais 45,23% (43,3% en 2016).
- Résultat courant non financier
  - Il reste déficitaire d'un exercice à l'autre (101 702 euros en 2017 ; 72 072 euros en 2016).
- Résultat financier
  - Il est très nettement excédentaire (+ 841 838 euros), comme le souligne M. LEMAITRE.  
M. COLLART remercie l'expert-comptable pour les compliments émis à son égard.
  - Les moins-values latentes (623 800 euros en 2017, à comparer avec 1 256 530 euros en 2016) ont été déduites, comme il se doit, de la valeur brute des titres (12 270 399 euros en 2017).  
M. BRENDEL observe déjà que le différentiel d'écritures sur les moins-values a eu un premier impact positif très significatif sur le résultat financier.
  - On constate également fin 2017 un volume élevé de plus-values latentes (1 459 680 euros contre 858 288 euros en 2016).
  - Il faut mentionner encore que le Trésorier général a réalisé pour 802 444 euros de plus-values au cours de l'exercice (348 970 euros en 2016).
  - Les frais bancaires sur titres sont très peu conséquents par opération. Ils sont parmi les plus favorables sur la Place. Leur progression en 2017 (96 071 euros, contre 54 694 euros en 2016) témoigne uniquement de l'intense activité déployée par le Trésorier général sur les marchés financiers. M. COLLART a en outre décidé, début 2017, de mettre à niveau le portefeuille de

113 14

valeurs dont il a la gestion en procédant à de substantielles cessions de titres.

- Impôt sur les sociétés

- La mutuelle dégage un excédent fiscal de 116 000 euros.
- A cet égard, le Président informe le Conseil que la fiscalité de la SPM, vis-à-vis des actions détenues en direct, vient de changer : les années précédentes, face aux incertitudes sur l'évolution de la fiscalité sur les sociétés, la SPM avait opté pour le choix prudent d'une fiscalisation des plus-values, y compris celles non réalisées en fin d'exercice. Pour 2017, et les années à venir, les taux d'imposition baissent, d'où le choix désormais d'une fiscalisation uniquement des plus-values réalisées lors de l'exercice.

- Résultat de l'exercice

- Il atteint 710 401 euros, soit une augmentation de 166,17% par rapport à 2016

- Capacité à générer de la trésorerie

- Elle est de + 84 499 euros.
- A la demande de plusieurs administrateurs, M. LEMAITRE explique que cette nouvelle donnée comptable a pour objectif de fournir une meilleure visibilité sur la pérennité d'une entreprise, quelle que soit sa taille, car elle dévoile la capacité d'autofinancement et d'investissement de l'entreprise en cause. Elle est néanmoins moins pertinente pour la SPM, qui n'a pas les mêmes préoccupations, sauf toutefois dans l'hypothèse où cette capacité de trésorerie se révélerait négative sur la durée.

- Comptes de bilan

- l'actif du bilan atteint 12 654 458 euros en 2017 (11 951 494 euros en 2016). Il est constitué pour l'essentiel de deux grandes rubriques :

- . les placements financiers : 12 270 399 euros.
- . la trésorerie en banque : 332 519 euros

- le passif du bilan comprend :

- . les fonds propres : 11 667 321 euros
- . les provisions techniques, les autres dettes et comptes de régularisation : 987 137 euros

M. BRENDÉL conclut son exposé en jugeant très saine la situation financière de la SPM.

M. LO IACONO remercie M. BRENDÉL pour la qualité de sa présentation et de ses commentaires.

M. COLLART rappelle que la SPM est habilitée à recevoir des dons et des legs, pour lesquels un compte spécifique a été ouvert. Depuis que ce compte existe, un don de 3 000 euros a été effectué, portant sur le remboursement par le bénéficiaire, sous forme de don, d'une prestation préalablement versée. On peut observer que le montant de ce don avoisine désormais 6 000 euros.

Le Trésorier général souhaite que la SPM communique sur cette faculté de dons ou legs.

## 2-2 Information sur les travaux du Commissaire aux comptes

Mme AUDEVARD, qui transmettra ultérieurement son rapport officiel, s'est appuyée sur les travaux de M. BRENDÉL. Elle estime que la situation financière de la SPM est très satisfaisante et n'est pas susceptible d'engendrer de quelconques difficultés à moyen terme.

Elle n'a pas de remarques particulières à formuler sur les comptes, qui donnent une image fidèle de la situation de la SPM. Ceux-ci seront donc certifiés réguliers et sincères, sans aucune réserve de sa part.

Mme AUDEVARD a en outre observé que le suivi interne de la gestion des titres était très bien organisé et efficacement cloisonné entre la SPM et le Cabinet comptable, garantissant ainsi l'exactitude des comparaisons entre les deux entités. La SPM tient par exemple un tableau qui permet de suivre au jour le jour tous les mouvements.

La séparation des tâches est également respectée scrupuleusement sur la signature des chèques, afin d'éviter les risques de fraudes.

M. COLLART tient à louer l'efficace coopération existant entre le secrétariat de la SPM et M. BRENDÉL. Il veut également remercier Mmes BETHUEL ET ROCHER pour les remplacements de signatures lorsque lui-même doit faire face à la montée en puissance de son activité professionnelle.

Le Trésorier général ajoute que des bilans trimestriels sont établis, ce qui n'est pas habituel pour des sociétés de la taille de la SPM, donnant lieu à des rapprochements entre le secrétariat et In Extenso.

13 14 ✓

### 2-3 Arrêté des comptes 2017 par le Conseil

Les comptes 2017 sont arrêtés à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.

Il en est de même pour les trois rapports en annexe de l'exercice 2017, approuvés à l'unanimité :

- Le rapport de présentation des comptes annuels
- Le rapport de solvabilité
- Le rapport de gestion

### 2-4 Proposition de résolution sur l'affectation du résultat à proposer à la prochaine Assemblée générale

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix présentes et représentées la proposition de M. LO IACONO d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice (710 401 euros) au « Report à nouveau »

## **3- Commissariat aux comptes**

### 3-1 Présentation du Groupe « Albouy »

Mme AUDEVARD présente son entreprise.

Le siège social du Groupe « Albouy » est implanté à Rodez, en Aveyron, et dispose de plusieurs agences dans le Sud-Ouest ainsi que d'un bureau à Paris.

Le caractère familial du Groupe « Albouy » prédomine, avec environ 100 collaborateurs, 2500 clients, et 350 mandats de commissariat aux comptes.

Les missions exercées portent aussi bien sur les fonctions d'expertise-comptable que sur celles de commissariat aux comptes, même si les évolutions récentes privilégient la fonction CAC. Elles intéressent les domaines d'activité les plus divers avec cependant un pôle, plus marqué et d'origine historique, sur le domaine coopératif : coopératives agricoles, mutuelles, environnement bancaire, associations, secteurs de l'économie sociale et solidaire...

Mme AUDEVARD est à la fois CAC et expert-comptable. Elle est également « réviseur », nouveau métier consistant à contrôler tous les trois ans le travail de confrères.

Mme AUDEVARD précise que plusieurs CAC de son Groupe sont homologués par l'ACPR.

En cas d'approbation du groupe « Albouy » par l'assemblée générale de la SPM en juin prochain, un dossier circonstancié « pour accord » sera transmis à l'ACPR dans les 15 jours suivant la décision de l'assemblée, accompagné d'une lettre d'indépendance, confirmant qu'il n'existe aucun conflit d'intérêt entre Albouy et la SPM.

Si l'ACPR n'émet pas d'objection à la nomination d'Albouy, la société désignera un CAC suppléant, lequel n'aura pas besoin d'être approuvé par l'autorité de contrôle.

### 3-2 Validation par le Conseil

Le Conseil valide, à l'unanimité des administrateurs présents et représentés, la candidature du Groupe « Albouy » qui sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

## **4- Point sur la situation financière par M. COLLART, Trésorier général**

Deux Comités financiers ont été organisés depuis début 2018 : le 30 janvier et le 20 mars. Le rapport du Comité du 20 mars, auquel ont participé M.M. LO IACONO, CHEVALIER et COLLART, est distribué en séance.

Au 20 mars, la situation nette est de 13 718 000 euros (13 349 000 euros en valeurs mobilières, le reste en liquidités). Ce montant intègre la moitié des cotisations à percevoir en 2018 ainsi que la subvention de la Banque pour l'année en cours.

Les plus-values-latentes représentent 625 000 euros. L'ensemble des décaissements atteint 580 000 euros (dont 330 000 euros de prestations-décès).

Dans sa conclusion, le Comité se déclare très satisfait de la situation financière et n'a aucune réserve à formuler.

Le Trésorier général note que l'année 2017 a été un excellent cru pour les opérateurs de marchés, ainsi que pour la SPM.

Mais, devant l'instabilité constatée début 2018, il a décidé d'effectuer des recentrages, en se séparant de certaines lignes de titres peu rentables et en confortant d'autres secteurs, au potentiel prometteur, comme par exemple les maisons de retraite et l'industrie du luxe.

M. COLLART se réjouit par ailleurs des belles performances enregistrées sur les Opcvm thématiques achetées en 2017 (valeur globale actuelle : 800 000 euros).

Le portefeuille de la SPM est, à ses yeux, bien stabilisé, solidement structuré, et déployé dans tous les domaines d'activité, excepté le secteur automobile.

M. COLLART souligne une fois de plus que la Bourse ne s'apparente pas à un casino et qu'en sa qualité de gestionnaire responsable il doit faire preuve de bon sens, tout en demeurant néanmoins réactif pour capter les rares opportunités pouvant encore se présenter.

S'agissant des deux partenaires financiers de la SPM, le Trésorier général considère que depuis quelques temps ils sont plutôt timorés : la rotation des titres gérés par Promepar est faible, et de son côté Swiss Life ne détient que 50% des titres en actions. En effet, même si les arbitrages sur titres sont compliqués en ce moment, il ne faut pas pour autant montrer une prudence excessive. M. COLLART va reprendre contact avec ses homologues gestionnaires afin d'échanger les points de vue. Cela dit, les relations sont excellentes, les rencontres informelles et les réunions programmées sont toujours positives.

Pour M. EUGENE, nous sommes à la veille d'un retournement des marchés financiers : les profits considérables générés par le « Quantitative Easing » arrivent à leur terme, les taux d'intérêt repartent à la hausse, en particulier les taux américains. M. EUGENE souhaite donc savoir comment le Trésorier général prévoit d'aborder les turbulences annoncées ou, tout au moins, redoutées par la majorité des spécialistes

M. BONNETE estime pour sa part que la correction des marchés, si elle survient comme attendu, ne sera pas provoquée par l'environnement micro-économique (la santé des entreprises), mais qu'elle résultera directement des décisions macro-économiques (taux, arrêt du QE,...).

Dans sa réponse, M. COLLART confirme que son attitude sera globalement défensive. Il n'hésitera pas non plus à consolider pour protéger la stabilité du portefeuille et conserver les acquis.

Pour autant, son très long vécu des marchés ainsi que sa grande expérience des crises boursières l'incitent à ne surtout pas se contenter d'être exclusivement défensif car il faut, même en période de crise, savoir saisir des valeurs à fort potentiel et à fort dividende, pour mieux préparer les profits ultérieurs.

## **5- Comité d'Audit**

### **5-1 Rapport 2017**

M. EUGENE, Président du Comité d'audit, commente le rapport annuel : en 2017, le Comité d'audit a orienté ses réflexions sur le contrôle des travaux courants de la SPM :

- En phase avec l'étude actuarielle : maîtrise de la cotisation annuelle, accompagnée d'une légère baisse de la prestation-décès, afin de garantir un meilleur équilibre du rapport « cotisations-prestations » ;
- Gestion de la base « clients » : nouveau site internet, révision de la base de données ;
- Renouvellement du commissaire aux comptes et de son suppléant.

### **5-2 Rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme**

Le Président explique qu'une semi-automatisation des contrôles a été mise en place et que la Commission Européenne a changé de site pour l'accès à la liste des personnes surveillées, avec identifiant et mot de passe pour accéder aux fichiers. M. LO IACONO peut à la demande visionner cette liste et les modifications afférentes.

M. CHAUMEIL, dont l'activité professionnelle BDF est familière avec ce genre de procédures, atteste en séance de la qualité des travaux de surveillance effectués par la SPM.

### **5-3 Déclaration CNIL faite sur la gestion des contrats des adhérents**

La déclaration a été faite par le Président. La CNIL en a accusé réception le 14 février 2018.

## **6- Modifications à apporter aux statuts et règlement mutualiste présentés à la prochaine assemblée générale**

### **6-1 Hausse des cotisations et/ou baisse de la prestation-décès**

La récente baisse de l'indemnité-décès a suscité un nombre significatif d'interrogations et de réactions négatives qui ont conduit le secrétariat de la SPM à tout un travail patient d'explications auprès des adhérents. Il est incontestable pourtant que l'équilibre financier de la SPM exigera de parvenir assez rapidement à un niveau de cotisation annuelle de 100 euros.

Le Président admet qu'en la circonstance le reproche sur un déficit d'information est justifié. C'est pourquoi toute nouvelle modification sur les niveaux de cotisation et/ou de prestation devra faire l'objet d'une communication claire et parfaitement documentée.

Dans l'immédiat, étant donné la bonne situation financière de la SPM, le Président souhaite faire une pause pour l'année 2019. Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition de statu quo.

### **6-2 Proposition de délégation au Conseil d'administration de fixer les « montants des cotisations et prestations »**

L'idée de ce point inscrit à l'ordre du jour est de proposer à l'assemblée générale de juin de déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de décider de l'évolution à la hausse ou à la baisse des cotisations et prestations. En cas d'accord sur cette délégation, la décision du Conseil interviendrait en octobre ou novembre d'une année n pour un meilleur pilotage en vue d'une application en année n+1.

Face au nombre restreint d'administrateurs présents ce jour, M. LO IACONO suggère de reporter à la prochaine réunion du Conseil le débat prévu initialement. Les administrateurs acceptent le report de l'examen de cette question au prochain Conseil.

## **7- Point sur les activités de la SPM**

### **7-1 Préparation du site internet**

L'architecture du futur site internet est réalisée. Il ne reste plus qu'à l'alimenter. Mme Le STIR fournit des explications sur les modalités d'accès. La première approche du site se fera sur la base de l'identifiant « matricule de l'agent » : « matricule@spm.fr ». Il sera possible ensuite de choisir un autre identifiant.

L'accès au site se fera en deux temps : un 1<sup>er</sup> portail, comportant des données plutôt générales sur la SPM, et un 2<sup>ème</sup> portail, réservé à l'espace « adhérents » avec par exemple des informations sur les tarifs, les prestations, les statuts, ...

Une réflexion est en cours avec Mme DELEBECQ afin de dématérialiser un maximum de documents utilisés par le secrétariat de la SPM.

La base « Access » sera aménagée pour intégrer les adresses des adhérents.

Le site permettra d'adresser des messages, des informations spécifiques et tous documents aux administrateurs. Il en sera de même pour les adhérents qui pourront obtenir via le site tous les formulaires prévus pour l'assemblée générale.

La SPM pourra administrer l'évolution du site sans avoir besoin de faire appel à un prestataire.

### **7-2 Point sur l'externalisation des pensions**

Après une grande période d'incertitude, la Caisse des dépôts et Consignations, qui gère les pensions des agents de la Banque de France, transmet environ tous les mois à un service dédié de la Banque la liste des personnes décédés. Ce service répercute l'information vers la SPM.

### **7-3 Mise à jour du guide des volontés**

De nombreuses personnes, chargées de l'organisation et du règlement des obsèques d'un adhérent, ne savaient pas que ce dernier avait souscrit à un guide des volontés.

Après de multiples rappels par le secrétariat, le guide a été actualisé. Il fera désormais l'objet d'une mise à jour régulière.

## **8- Préparation et date de l'assemblée générale 2017**

### **8-1 Liste des candidats au poste d'administrateur**

Le mandat de 6 administrateurs s'achève en 2018 :

Mmes BETHUEL, DOURNEAU, HEBREARD - M.M. CHEVALIER, EUGENE, FERAUD.

Sauf M. FERAUD, ils ont sollicité le renouvellement pour 3 ans de leur mandat, qui sera soumis au vote des adhérents à l'assemblée générale de juin prochain. M. LO IACONO les remercie infiniment.

M. FERAUD a fait savoir qu'il ne souhaitait pas se représenter pour des raisons personnelles. Tout en la regrettant, Le Président comprend ce choix de la part d'un administrateur qui œuvre depuis si longtemps au sein du Conseil.

Le remplacement de M. FERAUD par une salariée de la Banque, qui s'est déclarée intéressée par la fonction d'administratrice, pourrait intervenir dès la prochaine assemblée générale.

### **8-2 Evolution du Conseil (limite d'âge et parité) dans les toutes prochaines années**

- Les dispositions de la loi et du code de la mutualité (article L 114-22) sur la limite d'âge sont mentionnées à l'article 25 des statuts : le nombre d'administrateurs ayant dépassé 70 ans ne doit pas excéder le tiers des membres du Conseil. Si la question de cette disposition ne se pose pas avant avril-mai 2019, il convient d'ores et déjà de rechercher des profils plus jeunes.
- Pour M. LO IACONO, la SPM est globalement bien positionnée en matière de parité, même si l'équilibre « hommes-femmes » n'est pas scrupuleusement respectée.

### **8-3 Formation des administrateurs**

Une formation d'une journée sur l'actuariat a été dispensée à Paris, le 22 février dernier, au profit de 6 administrateurs, par la dirigeante de la société « Actuarielles » située à Lyon. Tous les participants à cette journée ont trouvé la formation particulièrement positive.

Le Président souhaite organiser une autre session, dans les mêmes conditions, vers le mois de juin, à d'autres administrateurs volontaires, pour un coût qui pourra être négocié à la baisse.

M. LO IACONO rappelle aussi que la FMP a mis en place de nombreuses formations, notamment celle portant sur les fonctions et le rôle d'un administrateur.

### **8-4 Impact de l'Instruction de l'ACPR de juin 2017**

M. LO IACONO a été élu Président par le Conseil d'administration lors de la réunion du 19 octobre 2017. Cette nomination a été soumise à l'approbation écrite de l'ACPR, laquelle dans sa réponse n'a émis aucune objection.

Afin d'anticiper sur l'avenir, et d'éventuelles exigences de l'Autorité de contrôle sur le niveau de qualification des administrateurs, le Président envisage de rechercher et d'intégrer 2 ou 3 jeunes administrateurs. Cette stratégie aurait pour indéniable avantage de permettre à ces nouvelles recrues d'acquérir progressivement une solide expérience et de la valoriser le moment venu.

### **8-5 Date de l'assemblée générale**

Le choix de cette date dépend de celle qui sera arrêtée pour le Comité central d'entreprise, puisque le Président doit, comme chaque année, y présenter la situation de la SPM. Les 21 et 28 juin ont été évoqués, sans certitude. Les administrateurs seront avisés par courrier électronique.

## **9- Questions diverses : 150 ans de la SPM**

- **publicité** : la SPM aura 150 ans d'existence en juin prochain. M. LO IACONO avait envisagé de communiquer largement sur cet événement auprès des salariés et des retraités, ainsi que des Autorités de la Banque de France. Compte tenu du contexte actuel de l'entreprise, il privilégie plutôt désormais de restreindre l'importance de cette action d'information.

Un débat s'engage sur l'opportunité, ou non, d'une vaste communication. Parmi les intervenants sur le sujet, Mme DELEBECQ insiste, arguments à l'appui, en faveur du maintien de l'idée initiale visant à mettre en exergue la pérennité de la SPM. Avec l'aval du Conseil, Mme DELEBECQ va examiner au sein de la Banque les conditions et modalités d'une publicité la plus élargie possible.

- **déjeuner « anniversaire »** : le Conseil retient à l'unanimité le principe d'un déjeuner convivial, à Paris, réunissant tous les administrateurs actuels et anciens depuis 1998 (date à laquelle le regretté Jean-Paul ROSSIGNOL avait été nommé Président de la SPM pour la 1<sup>ère</sup> fois).

13 14 15

- médaille commémorative : une médaille avait été émise à l'occasion du centenaire de la SPM. Initialement écarté, le projet de fabrication d'une nouvelle médaille a été réactivé. M. CHAUMEIL, en charge du dossier, a pris l'attache de la « Monnaie de Paris » qui doit lui faire des propositions de maquettes et de coût pour environ 50 médailles.

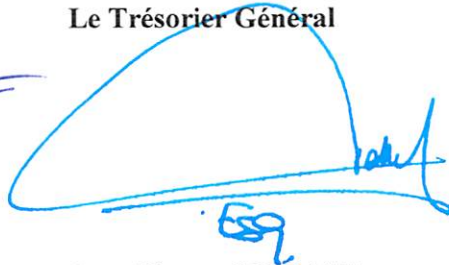
*L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autres questions, la séance est levée à 12h15.*

**Le Secrétaire Général**



**Patrick BONNETE**

**Le Trésorier Général**



**Jean-Pierre COLLART**

**Le Président**



**Yves LO IACONO**